



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Lutry
séance du 6 décembre 2025
Présidence de Mme Charlotte Mathis

Préavis n° 1339/2025 Budget 2026.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- en séance du 6 décembre 2025
- vu le rapport de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,

décide

D'approuver tels que présentés :

1. Le budget 2026 de la Commune de Lutry

	<u>charges</u>	<u>produits</u>
Revenus de fonctionnement		Fr. 89'507'500.-
Prélèvements s/ financement spéciaux		Fr. 1'203'000.-
Prélèvements s/fonds de réserves libres		Fr. 20'000.-
Charges de fonctionnement	Fr. 91'395'000.-	
Attributions à des comptes d'amortissement	Fr. 1'352'500.-	
Attributions à des comptes de réserves et de régulation	Fr. 1'503'000.-	
Imputations internes	Fr. 2'974'000.-	Fr. 2'974'000.-
Résultat - déficit		Fr. 3'520'000.-
Sommes égales	Fr. 97'224'500.-	Fr. 97'224'500.-

2. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires 2026 (ORD 2026) :

Représentant un montant global de Fr. 1'306'000.-

3. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2026) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'Epuration des eaux	Fr.	850'000.-
du Service des eaux	Fr.	1'650'000.-
du Service de l'électricité	Fr.	1'105'000.-
de l'Eclairage public	Fr.	155'000.-
du Service du gaz	Fr.	140'000.-

Ainsi délibéré en séance du 6 décembre 2025.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente



Charlotte Mathis

La Secrétaire

Danahé Palmon